



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 16 février 2026 à 19h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Agnès Frydecka
Siège #2 - Frédéric Fournier
Siège #3 - Audrey Lambert
Siège #4 - Michel Drouin
Siège #5 - Réal Pouliot
Siège #6 - Véronique Brochu

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de mairesse Gina Cloutier. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Gina Cloutier déclare ouverte la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que l'ordre du jour est disponible auprès de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - GREFFE

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2026

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

4.2 - Location d'un terrain au comité de Développement pour l'année 2026

4.3 - Adoption de la politique Mada-Familles

4.4 - Adoption du plan d'action de la politique Mada-Familles

4.5 - Nomination du comité de suivi de la mise en oeuvre de la politique Mada-Familles et du plan d'action

4.6 - Embauche adjointe à la direction et services aux citoyens

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-02-22



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- 6 - LOISIRS ET CULTURE
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Achat appareils respiratoires
 - 7.2 - Autorisation de passage / Tour de Beauce 2026
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Prix pour le balayage de rues 2026
 - 9.2 - Prix pour le chlorure de calcium 2026
 - 9.3 - Prix pour le débroussaillage des fossés 2026
 - 9.4 - Prix pour travaux mécanisés été 2026
 - 9.5 - Prix pour le sable, gravier et l'abrasif été 2026
 - 9.6 - Prix pour nettoyage des égouts pluviaux 2026
 - 9.7 - Contrat tonte gazon
 - 9.8 - Embauche journalier aux travaux publics
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Demande commandite / voitures antiques
 - 10.2 - Demande de commandite / 140e Groupe Scout
 - 10.3 - Demande de commandite / Nathan Gosselin (championnat National de volleyball)
 - 10.4 - Demande de commandite / Félix Quenneville (championnat National de volleyball)
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - GREFFE

2026-02-23

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-02-24

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par madame Audrey Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2026-02-25

3.3 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant



N° de résolution
ou annotation

2026-02-26

2026-02-27

2026-02-28

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 - Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

POUR CES MOTIFS il est proposé par madame Véronique Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2026 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 103 288.15\$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 60 864.80 \$ soit accepté.

4.2 - Location d'un terrain au comité de Développement pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement est propriétaire d'un terrain dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire louer cet espace pour y entreposer du gravier et du matériel pour l'entretien de son réseau;

CONSIDÉRANT QU'un bail avait été signé avec le Comité de développement à cet effet en 2022 et renouvelé en 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le bail avec le comité de développement pour une durée d'un an (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026) au montant de 12 989,70\$ taxes en sus et que le poste budgétaire 02-621-00-997 en sera imputé;

4.3 - Adoption de la politique Mada-Familles

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des dix municipalités engagées dans la démarche collective;

ATTENDU QUE la proposition de la Politique a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

ATTENDU QUE cette Politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Lambert, appuyé par madame Véronique Brochu et résolu à l'unanimité :



N° de résolution
ou annotation

2026-02-29

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- **QUE** le conseil municipal adopte la Politique MADA-Familles.
- **QUE** le conseil reconnaît cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des aînés et des familles.

4.4 - Adoption du plan d'action de la politique Mada-Familles

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique MADA-Familles;

ATTENDU QUE ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de la consultation publique réalisée auprès des aînés, des familles et des adolescents;

ATTENDU QUE le comité local a fait consensus sur le plan d'action recommandé au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier, appuyé par madame Audrey Lambert et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique MADA-Familles.
- **QUE** le conseil reconnaît ce plan d'action comme un outil de planification pour les quatre prochaines années.
- **QUE** le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.
- **QUE** le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

2026-02-30

4.5 - Nomination du comité de suivi de la mise en oeuvre de la politique Mada-Familles et du plan d'action

ATTENDU QUE la municipalité de Frampton a démontré sa volonté de poursuivre l'amélioration du milieu de vie pour les aînés et les familles par la mise à jour de sa Politique MADA-Familles et de son plan d'action;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la Politique MADA-Familles et de son plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnès Frydecka, appuyé par Véronique Brochu et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil constitue un comité de suivi de la Politique MADA-Familles sous la présidence du représentant ou de la représentante des questions touchant les aînés et les familles, accompagné.e d'un membre de l'équipe municipale.
- **QUE** ce comité se réunisse d'une à deux fois par année.
- **QUE** le mandat de ce comité soit :
 - D'assurer le suivi de la politique et la mise en œuvre de plan d'action;
 - D'évaluer les résultats obtenus par rapport aux cibles et indicateurs;
 - De maintenir la collaboration avec les différents partenaires et les citoyens;
 - D'informer la population et les partenaires des avancées;



N° de résolution
ou annotation

2026-02-31

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

- Promouvoir les initiatives liées à la politique.

- **QUE** ce comité soit formé de :

- Madame Audrey Lambert, élue responsable des dossiers aînés et familles;
- Madame Geneviève Chabot, représentante de l'équipe administrative;
- Madame Cindy Paradis, représentante de l'équipe administrative;
- Madame Lisa-Marie Pouliot, chargée de projet, MRC de La Nouvelle-Beauce;
- Monsieur Yvan Tardif, représentant citoyen des aînés;
- Monsieur Michael Byrns, représentant citoyen des aînés;
- Madame Julie Fournier, représentante citoyenne des aînés;
- Madame Valérie Lacasse, représentante citoyenne des familles;
- Madame Florence Napert, représentante du CISSS-CA.

4.6 - Embauche adjointe à la direction et services aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Frampton était à la recherche de candidats pour pourvoir le poste d'adjointe à la direction et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des candidatures et qu'à la suite d'entrevues, une candidature a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin au poste budgétaire 02-130-00-141-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu unanimement par ce conseil d'embaucher madame Claudia Labrie au poste d'adjointe à la direction et services aux citoyens. La date d'embauche est le 16 mars 2026.

5 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6 - LOISIRS ET CULTURE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 - Achat appareils respiratoires

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions, les pompiers ont besoin d'appareils de protection respiratoire;

CONSIDÉRANT QUE dans son programme triennal d'immobilisations, la municipalité a prévu le remplacement de 2 appareils pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Aréo-Feu au montant de 24 658,00\$ plus les taxes pour les deux (2) appareils;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au compte 23-030-00-650-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnès Frydecka et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) appareils de protection respiratoire de la compagnie Aréo-Feu au montant de 24 658,00\$ plus taxes.

2026-02-32



N° de résolution
ou annotation

2026-02-33

2026-02-34

2026-02-35

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

7.2 - Autorisation de passage / Tour de Beauce 2026

ATTENDU QUE du 10 au 14 juin prochain aura lieu l'édition 2026 du Tour de Beauce;

ATTENDU QUE les organisateurs projettent de circuler sur des rues de notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne, le jeudi 11 juin 2026;

ATTENDU QUE pour ce faire, l'organisation du Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de passage de la part de la municipalité, pour l'obtention du permis d'événement du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Lambert et adopté à l'unanimité d'autoriser le passage du Tour de Beauce dans notre municipalité lors de l'étape Saint-Odilon-de-Cranbourne qui aura lieu le 11 juin 2026.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Prix pour le balayage de rues 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des prix auprès de cinq (5) entreprises pour le balayage des rues du secteur urbain pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions, à savoir:

- Les entreprises Trema 138\$ / heure plus les taxes;
- Les constructions H.D.F. inc. 165\$ / heure plus les taxes;
- Les immeubles 118 160\$ / heure plus les taxes;
- Lignpro 168 / heure plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Les entreprises Trema pour les travaux de balayage de rues à un tarif horaire de 138\$ / heure plus les taxes jusqu'à concurrence de 3 000,00\$ et d'en imputer le compte 02-320-00-521-00;

9.2 - Prix pour le chlorure de calcium 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de deux (2) soumissionnaires pour l'épandage de calcium pour une quantité approximative de 140 000 litres pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir:

- Transport Adrien Roy et Filles Inc. : 0,4530\$ / litre
- Les entreprises Bourget Inc. : 0,4989\$ / litre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;



N° de résolution
ou annotation

2026-02-36

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Michel Drouin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Transport Adrien Roy et Filles inc. pour l'épandage de chlorure de calcium à un tarif de 0,4530\$ / litre plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-635-00;

9.3 - Prix pour le débroussaillage des fossés 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des prix auprès de deux (2) entreprises pour le débroussaillage des fossés pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir:

- Ferme Donald Vachon et fils inc: 125\$ / heure plus taxes;

- Débroussaillage Adam Vachon: débroussailleur déporté, mât avec portée de coupe de 29 à 35 pieds - 120\$ / heure plus taxes;

Soumissionnaires	Modèle	Taux horaire avant taxes
Les Excavations Lafontaine inc.	Pelle Hitachi ZX470LC-5B	332,05 \$
	Pelle Komatsu PC650LC-11	412,39 \$
	Marteau hydraulique Indeco	176,96 \$
	Camion 12 roues	154,61 \$
	Camion semi-remorque 2 essieux	169,66 \$
Excavations Johnny Perreault inc.	Pelle Komatsu 210	190,00 \$
	Marteau hydraulique MB1500	110,00 \$
	Camion semi-remorque 2 essieux	180,00 \$
	Camion fardier	190,00 \$
Conrad Giroux inc.	Pelle Hyundai 145	168,00 \$
	Camion 10 roues	129,00 \$
	Camion 12 roues	148,00 \$
Ernest Carbonneau	Pelle Komatsu PC 210	165,00 \$
	Marteau hydraulique	100,00 \$
	Camion semi-trailer	À venir
	Fardier détachable	À venir
Marcel Fortier	Pelle Caterpillar 315	170,00 \$
	Ripper	175,00 \$
	Marteau hydraulique	239,00 \$
	10 roues Western Star 2025	132,57 \$
	2 semi-remorques 6 essieux	174,42\$
Les entreprises F.Simard inc.	Pelle Cat312	152,00\$
	Marteau hydraulique Tramac 700	100,00\$
	Pelle KX121	130,00\$
	Marteau hydraulique Indeco Hp 500	67,00\$
	Camion 10 roues	130,00\$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Agnès Frydecka et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Débroussaillage Adam Vachon pour les travaux de débroussaillage des fossés à un tarif horaire de 120\$ / heure plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-521-00;



N° de résolution
ou annotation

2026-02-37

2026-02-38

2026-02-39

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

9.4 - Prix pour travaux mécanisés été 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de six (6) soumissionnaires pour la réalisation des travaux mécanisés au cours de l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu six (6) soumissions :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton laisse une certaine discrétion au contremaître de la municipalité pour le choix de l'équipement, selon les besoins et l'emplacement des travaux à faire en tenant compte du taux horaire et des frais de transport s'il y a lieu.

9.5 - Prix pour le sable, gravier et l'abrasif été 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le sable, le gravier et l'abrasif pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions :

Soumissionnaires	MG 112	Sable B	MG-20 A	MG-20 B	MG-20 MTQ	MG-56	Pierre 4 à 8	Pierre 8 à 12	AB-10
Conrad Giroux inc.	8,50\$	5,75 \$	15,50 \$	15,00 \$	15,50 \$	15,00 \$	17,50 \$	21,00 \$	10,00 \$
Les excavations Lafontaine	9,16 \$	6,36 \$	15,01 \$ Kelly: 12,51 \$	13,36 \$ Kelly: 11,46 \$	16,06 \$	Carrière Nouvelle -Beauce: 16,06\$	N/D	N/D	10,66
R.C. Roy inc.	14,25 \$	N/D	N/D \$	14,00 \$	N/D \$	14,25 \$	22,00 \$	N/D	N/D

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Audrey Lambert et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Frampton laisse une certaine discrétion au contremaître de la municipalité pour le choix de matériel, selon la qualité du matériel, les besoins et l'emplacement des travaux à faire en tenant compte du prix à la tonne et des frais de transport.

9.6 - Prix pour nettoyage des égouts pluviaux 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des soumissions auprès de deux (2) soumissionnaires pour le nettoyage des grilles d'égouts pluviaux pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission, à savoir:

- Claude Boutin - Services sanitaires au montant de 141,00\$ / l'heure plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1 les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Véronique Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Claude Boutin - Services sanitaires pour les travaux de nettoyage des grilles d'égouts pluviaux à un tarif de 141,00\$ / heure plus les taxes et d'en imputer le compte 02-320-00-521-00.



N° de résolution
ou annotation

2026-02-40

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

9.7 - Contrat tonte gazon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton a demandé des prix auprès de trois (3) soumissionnaires pour la tonte de gazon sur les terrains de la municipalité pour les années 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, à savoir:

- Les Pelouses Forgues au montant de 12 287,00\$ plus les taxes pour l'année 2026 et de 12 287,00\$ plus les taxes pour l'année 2027;

- Summum au montant de 28 954,54\$ plus les taxes pour l'année 2026 et de 29 828,33\$ plus les taxes pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers:

- **QUE** la municipalité retienne la soumission de Summum pour les années 2026 et 2027 au montant de 28 954,54\$ plus les taxes pour l'année 2026 et de 29 828,33\$ plus les taxes pour l'année 2027.

2026-02-41

9.8 - Embauche journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Frampton était à la recherche de candidats pour pourvoir un poste de journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs offres d'emploi ont été publiées au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des candidatures et qu'à la suite d'entrevues, une candidature a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin au poste budgétaire 02-320-00-141-00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu unanimement par ce conseil d'embaucher monsieur Stéphane Vallières au poste de journalier aux travaux publics. La date d'embauche est le 1er mars 2026.

10 - CORRESPONDANCE

2026-02-42

10.1 - Demande commandite / voitures antiques

CONSIDÉRANT QUE l'association de voitures antiques de Frampton a déposé une demande d'aide financière de 800,00\$ pour la 4ème édition de l'exposition de voitures sport et anciennes qui se tiendra le 27 ou 28 juin prochain (selon la température) sur le terrain des Loisirs, tout près du parc Boralex;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Michel Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 800,00\$ à l'association de voitures antiques de Frampton pour la 4e édition de l'exposition de voitures sport et anciennes et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00.



N° de résolution
ou annotation

2026-02-43

2026-02-44

2026-02-45

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

10.2 - Demande de commandite / 140e Groupe Scout

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été reçue à la municipalité par le 140e groupe Scout de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention vise à subventionner une partie de la formation pour les adultes (bénévoles) du groupe, ainsi qu'une partie des frais généraux et le renouvellement des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le 140e Groupe Scout demande une contribution de 100\$ par jeune scout habitant notre municipalité pour l'année 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'un (1) jeune de Frampton est inscrit au 140e groupe Scout de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Audrey Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 100,00\$ au 140e Groupe Scout et d'en imputer le compte 02-130-00-970-00;

10.3 - Demande de commandite / Nathan Gosselin (championnat National de volleyball)

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été reçue à la municipalité par madame Marie-Claude Ruel, pour son fils, Nathan Gosselin, relativement à sa participation au Championnat national jeunesse de volleyball Canada qui se tiendra à Calgary en mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réal Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 200,00\$ à Nathan Gosselin afin de soutenir sa participation au Championnat national jeunesse de volleyball Canada qui se tiendra à Calgary en mai 2026;

10.4 - Demande de commandite / Félix Quenneville (championnat National de volleyball)

CONSIDÉRANT QU'une demande de commandite a été reçue à la municipalité par madame Nadia Dallaire, pour son fils, Félix Quenneville, relativement à sa participation au Championnat national jeunesse de volleyball Canada qui se tiendra à Calgary en mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 960.1, les crédits nécessaires sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 200,00\$ à Félix Quenneville afin de soutenir sa participation au Championnat national jeunesse de volleyball Canada qui se tiendra à Calgary en mai 2026;

11 - AFFAIRES NOUVELLES

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 41, laquelle s'est terminée à 19 h 47.



N° de résolution
ou annotation

2026-02-46

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 47, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu, de lever la séance.

« Je, Gina Cloutier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »


Gina Cloutier
Mairesse


Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière